

CONVOCAION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Mardi 28 février 2023

A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;**
- **Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 1 - Approbation ;**
- **Site DÉSSERT – Acquisition de terrain ;**
- **Finances :**
 - **Budget principal :**
 - Compte Financier Unique 2022 ;
 - Affectation du résultat ;
 - **Budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques :**
 - Compte Financier Unique 2022 ;
 - Affectation du résultat ;
 - **Budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de La Grange) :**
 - Compte Financier Unique 2022 ;
 - Affectation du résultat ;
 - **Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie :**
 - Compte Financier Unique 2022 ;
 - Affectation du résultat ;
 - **Ouverture de crédits par anticipation ;**
- **Personnel communal –Tableau des effectifs ;**
- **Tarifs communaux ;**
- **Charte départementale pour les obsèques dignes et sépultures décentes de personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes ;**
- **Affaires diverses.**

Le 20 février 2023,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26

Quorum : 14

Présents : 20

Représentés : 02

Votants : 22

Date de la convocation : 20 février 2023 | Date de l'affichage : 20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Mathieu VINCENT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Michel LE GUEN DE KERNEIZON – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anthony TUAL – Eva CONTRERAS – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Pouvoirs : Annie BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ – Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET -

Excusés : Katia BONNANT – Sandrine DYLLIS – Julien CABARET –

Absente : Natacha LEVAVASSEUR -

M. Mathieu VINCENT a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -
Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

N° 2023 - 10 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 9.1) -
Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
23/01/2023	3 bis rue du Four	AP 183
23/01/2023	25 bis faubourg d'Anjou	AP 265
27/01/2023	14 rue Neuve	AP 146

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 11 – URBANISME - PLU – MODIFICATION N° 1 – Approbation – (Nomenclature : 2.1) -
Mme le Maire laisse la parole à M. Mathieu VINCENT, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments, pour la présentation de ce dossier.

Il rappelle que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal a été approuvé par délibération du 13 décembre 2018.

Il expose qu'il convenait d'apporter les adaptations suivantes au PLU :

1. Création / suppression d'emplacements réservés ;
2. Rectifier une erreur matérielle commise lors de l'approbation du PLU en reclassant les parcelles n° AM 0029 et AM 0030 en zone urbaine ;
3. Intégrer en annexe du règlement littéral la liste des zones de présomptions de prescriptions archéologiques ;
4. Adapter / modifier le règlement littéral du PLU ;
5. Modifier le règlement graphique du PLU ;
6. Modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
7. Intégrer la mise à jour des annexes du PLU (zonage d'assainissement des eaux usées).

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré approuvé le 15 février 2018 ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L 153-37 ;
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Guerche de Bretagne approuvé en date du 13 décembre 2018 ;
- La délibération en date du 6 juillet 2021 prescrivant le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2022 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- L'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) en date du 29 septembre 2022 ;
- L'arrêté municipal n° 2022-473 en date du 21 novembre 2022 prescrivant l'enquête publique du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- Le dossier soumis à enquête publique ;
- Les avis des personnes publiques associées ;
- L'avis de la Chambre d'Agriculture concernant la rédaction du règlement en zone agricole ;
- L'avis de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) concernant la préservation des linéaires bocagers ;
- Le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que le projet de modifications du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet de modifications afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées, *à savoir que les modifications souhaitées pour la zone A ne seront applicables qu'au sous secteur AH, que suite à la demande de la MRAE la demande de mise à jour du zonage d'assainissement est retirée de la présente modification et fera l'objet d'une étude à part entière lors d'une prochaine modification où lors de la révision du P.L.U., que la modification concernant les haies identifiées relève d'une révision de PLU et non d'une simple modification (plus de 2 kms de haies concernées) ce point est donc de fait retiré de la présente modification.* Enfin les remarques établies lors de l'enquête publique ont été prises en compte, *l'erreur matérielle sur la parcelle BC16 sera corrigée;*

Considérant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 153-21 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE d'approuver le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;**
- **DÉCIDE de préciser que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153-20 à R 153-22 du Code de l'Urbanisme**
 - **D'un affichage en mairie durant un mois ;**
 - **D'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;**
 - **D'une publication sur le site internet de la commune,**
- **DÉCIDE de préciser que, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de La Guerche de Bretagne aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ;**
- **DÉCIDE de transmettre la présente délibération et le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé en préfecture au titre du contrôle de légalité ;**
- **PRÉCISE que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 12 - Site DÉSERTE - ACQUISITION DE TERRAIN – (Nomenclature : 3.1) -

Mme le Maire précise qu'afin de permettre l'extension de l'entreprise SÉCHÉ, la ville a racheté le terrain dont l'association SILOÉ était propriétaire puis l'a revendu à l'entreprise SÉCHÉ.

La SCI Le Guillaume (entreprise DÉSSERT) a cédé plusieurs lots de son ancien site qui sont maintenant exploités (MAISON.FR, garage RENAULT, LIDL) ou en cours d'aménagement (Étude notariale). Les négociations menées par la ville de La Guerche, en concertation avec le service économique de Vitré Communauté, permettent de proposer les acquisitions suivantes pour la surface restante :

- Cession par la SCI Le Guillaume (entreprise DÉSSERT) à la SARL Foncière des Parcs pour 1 ha 00 a 69 ca ;
- Cession par la SCI Le Guillaume à la commune de La Guerche-de-Bretagne pour 1 ha 00 a 72 ca.

La surface à acquérir par la ville de La Guerche permettra de réaliser une voie de desserte interne pour les entreprises devant accéder au site à partir de la Rue de la Garenne (livraisons LIDL et futures entreprises n'ayant pas d'accès direct sur le faubourg de Nantes) et de retrouver un terrain disponible et adéquat à la création du foyer de vie pour adultes en situation de handicap porté par l'association SILOÉ.

L'aménagement de la voie de desserte, après cession gratuite par la Ville de La Guerche à Vitré Communauté, sera réalisé par la communauté d'agglomération, qui en assurera ensuite également l'entretien.

Par courrier du 17 janvier 2023, la SCI Le Guillaume a fait une proposition de vente à la ville de La Guerche-de-Bretagne, de 10 072 m² de terrain au prix de 215 320 €. Conformément à la réglementation, l'avis de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) – Pôle d'évaluation domaniale - a été sollicité. Par réponse du 15 février, l'avis indique : « *la valeur vénale du bien est arbitrée à 195 000 €. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 215 000 €.... Les collectivités territoriales... ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé* ».

Compte-tenu des éléments suivants :

- La nécessité de faciliter le réaménagement complet de ce site désaffecté,
- La nécessité de disposer du terrain pour que le projet de l'association SILOÉ puisse se réaliser,
- La cession gratuite, par la SCI Le Guillaume, des parcelles lui appartenant, le long du faubourg de Nantes, qui permettra par la suite de requalifier la voirie routière et piétonne de ce site (notamment dans le cadre de la V9),

il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir les terrains suivants appartenant à la SCI Le Guillaume : 10 072 m² (parcelles AX 193, AX 250 et AX 251) au prix de 215 320 € et 1 799 m² (parcelles AX 197 + 198 + 201 + 202 + 203 + 204) à titre gratuit,
- De céder, gratuitement, les parcelles AX 193 (904 m²) et AX 251 (1 729 m²) à Vitré Communauté, pour réalisation des travaux de voirie sur cette voie de desserte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE ces propositions ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer les actes notariés relatifs à cette affaire.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Arrivée de Katia BONNANT à 20 heures 50

FINANCES : Depuis le 1^{er} janvier 2022, la ville de La Guerche participe à l'expérimentation de la comptabilité M57. Le compte administratif et le compte de gestion, de la comptabilité M14, sont ainsi remplacés par un document unique : le Compte Financier Unique.

N° 2023 – 13 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2022 du budget principal, l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

Celui-ci s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	5 556 119,00 €	5 086 468,81 €		5 086 468,81 €
Recettes	5 556 119,00 €	6 030 165,47 €		6 030 165,47 €

Résultat	943 696,66 €	0,00 €	943 696,66 €
----------	--------------	--------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL	RAR
Dépenses	5 158 658,26 €	2 916 259,23 €		2 916 259,23 €	470 757,88 €
Recettes	5 158 658,26 €	2 248 849,58 €	2 258 338,21 €	4 507 187,79 €	52 587,29 €

Résultat	- 667 409,65 €	2 258 338,21 €	1 590 928,56 €	- 418 170,59 €
----------	----------------	----------------	-----------------------	----------------

1 172 757,97 €

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce Compte Financier Unique, Mme Elisabeth GUIHENEUX, Maire, ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 du budget principal tel que présenté.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 14 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il indique que la section de fonctionnement présente un excédent de 943 696,66 € et la section d'investissement un excédent de 1 590 928,56 €. Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE d'affecter les résultats 2022 du budget principal comme suit :**
 - **Excédent de fonctionnement de 643 696,66 € en recettes d'investissement (compte 1068) du Budget Primitif 2023,**
 - **Report de 300 000 € en recettes de fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2023,**
 - **Excédent d'investissement de 1 590 928,56 € en recettes d'investissement (compte 001) du Budget Primitif 2023.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 15 - FINANCES – BUDGET ANNEXE SPIC (Service Public Industriel et Commercial) PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – (Nomenclature : 7.1) -
 Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe du SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux Photovoltaïques, l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

SECTION D'EXPLOITATION

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	68 040,48 €	36 779,35 €		36 779,35 €
Recettes	68 040,48 €	35 986,01 €	31 143,29 €	67 129,30 €

Résultat	- 793,34 €	31 143,29 €	30 349,95 €
----------	------------	-------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	61 583,20 €	28 897,19 €		28 897,19 €
Recettes	61 583,20 €	30 860,37 €	7 852,72 €	38 713,09 €

Résultat	1 963,18 €	7 852,72 €	9 815,90 €
----------	------------	------------	-------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux Photovoltaïques tel que présenté.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 16 - FINANCES – BUDGET ANNEXE SPIC (Service Public Industriel et Commercial) PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – AFFECTATION DU RÉSULTAT – (Nomenclature : 7.1) -
 Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il indique que la section d'exploitation présente un excédent de 30 349,95 € et la section d'investissement un excédent de 9 815,90 €. Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE d'affecter les résultats 2022 du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux Photovoltaïques comme suit :**
 - **Excédent d'exploitation de 30 349,95 € en recettes d'exploitation (compte 002) du Budget Primitif 2023,**
 - **Excédent d'investissement de 9 815,90 € en recettes d'investissement (compte 001) du Budget Primitif 2023.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 17 - FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DOMAINE DE LA FONTAINE COUVERTE (DOMAINE DE LA GRANGE) – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange), l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	971 159,20 €	445 644,46 €		445 644,46 €
Recettes	971 159,20 €	445 485,67 €	219 664,70 €	665 150,37 €

Résultat	158,79 €	219 664,70 €	219 505,91 €
----------	----------	--------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	1 017 596,66 €	410 282,80 €	419 375,52 €	829 658,32 €
Recettes	1 017 596,66 €	419 375,52 €		419 375,52 €

Résultat	9 092,72 €	- 419 375,52 €	- 410 282,80 €
----------	------------	----------------	-----------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- *APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) tel que présenté.*

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 18 - FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DOMAINE DE LA FONTAINE COUVERTE (DOMAINE DE LA GRANGE) – AFFECTATION DU RÉSULTAT – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il indique que la section de fonctionnement présente un excédent de 219 505,91 € et la section d'investissement un déficit de 410 282,80 €. Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- *DÉCIDE d'affecter les résultats 2022 du budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) comme suit :*
 - *Excédent de fonctionnement de 219 505,91 € en recettes de fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2023,*
 - *Déficit d'investissement de 410 282,80 € en dépenses d'investissement (compte 001) du Budget Primitif 2023.*

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 19 - FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA CHATAIGNERAIE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Lotissement de la Chataigneraie, l'exercice comptable étant achevé et vérifié.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	330 010,00 €	101 672,62 €	0,12 €	101 672,74 €
Recettes	330 010,00 €	101 672,62 €		101 672,62 €

Résultat	- €	- 0,12 €	- 0,12 €
----------	-----	----------	----------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur (N-1)	TOTAL
Dépenses	401 672,62 €	101 672,62 €	101 672,62 €	203 345,24 €
Recettes	401 672,62 €	101 672,62 €		101 672,62 €

Résultat	- €	- 101 672,62 €	- 101 672,62 €
----------	-----	----------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Lotissement de la Chataigneraie tel que présenté.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 20 - FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA CHATAIGNERAIE – AFFECTATION DU RÉSULTAT – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il indique que la section de fonctionnement présente un déficit de 0,12 € et la section d'investissement un déficit de 101 672,62 €. Ces résultats sont à affecter dans le Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE d'affecter les résultats 2022 du budget annexe Lotissement de la Chataigneraie comme suit :**
 - **Déficit de fonctionnement de 0,12 € en dépenses de fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2023,**
 - **Déficit d'investissement de 101 672,62 € en dépenses d'investissement (compte 001) du Budget Primitif 2023.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 21 - FINANCES – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il précise que, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités peuvent engager des dépenses avant le vote de leur budget. Pour les dépenses de fonctionnement, la collectivité a la possibilité « de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses [...] dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ». Pour les dépenses d'investissement, la collectivité peut « engager, liquider et mandater les dépenses [...], dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Enfin, la collectivité peut « mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ».

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire, d'ici le vote du Budget Primitif 2023, à engager et mandater les dépenses, pour les opérations d'équipements, dans la limite des montants indiqués ci-dessous :

Opération	Libellé dépense (Fonction/Article)	Budget 2022	Autorisation 2023
0374 Service Administratif	Téléphones portables Police Municipale (02011/2185)	18 200 €	500 €
0352 Eclairage public	Leds (512/21534)	76 000 €	1 000 €
0347 Salle polyvalente	Mission DCE DET pour CTA (3112/21351)	30 580 €	6 000 €
0344 Médiathèque	Vidéoprojecteur salle 1 ^{er} étage (313/21838)	7 000 €	1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE cette proposition,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 22 - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS – (Nomenclature : 4.1) -

Mme le Maire précise que, dans le cadre de l'organisation des services et du déroulé de carrières des agents, il est proposé au conseil municipal la création et la suppression de postes ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs suite à ces changements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

SERVICE	Poste à créer	Motif	Date d'effet
Police municipale	Gardien-brigadier de police municipale 35 h	Création 2 ^{ème} poste	1 ^{er} avril 2023
Police municipale	Brigadier de police municipale 35 h	Avancement de grade	1 ^{er} juillet 2023
Technique (bâtiments)	Agent de maîtrise principal 35 h	Avancement de grade	1 ^{er} juillet 2023
Ecole maternelle	ATSEM principal 1 ^{ère} classe 35 h	Avancement de grade	1 ^{er} juillet 2023

SERVICE	Poste à supprimer	Motif	Date d'effet
Technique (informatique)	Technicien principal 1 ^{ère} classe 35 h	Poste de C. Tariel en position de disponibilité Compétence informatique déléguée à Vitré Communauté	1 ^{er} mars 2023
Restauration	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 33,75 h	Départ en retraite 01/01/2023 de M.P. Cadot	1 ^{er} mars 2023
Technique (voirie)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 35 h	Ancien poste de J. Coquereau (démissionnaire)	1 ^{er} mars 2023
Ecole maternelle	ATSEM principal 2 ^{ème} classe 35 h	Poste vacant suite à avancement de grade	1 ^{er} juillet 2023

- **VALIDE le tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté au 1^{er} mars 2023,**

Filière ADMINISTRATIVE	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)		Attaché hors classe			0			0
	16/09/2015	Attaché principal	1		1	1		1
	14/09/2017	Attaché	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois attachés	2	0	2	2	0	2
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B)	21/12/2017	Rédacteur principal 1° classe	1		1	1		1
	21/01/2021	Rédacteur principal 1° classe	1		1	1		1
		Rédacteur			0			0
		Total cadre d'emplois rédacteurs	2	0	2	2	0	2
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)	18/05/2017	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	1		1
	28/05/2019	Adjoint administratif principal 1° classe	1		1	1		1
	08/10/2020	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	1		1
	21/01/2021	Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1	1		1
	21/01/2021	Adjoint administratif 35 H	1		1	1		1
	15/12/2021	Adjoint administratif 10,5/35ème		0.29	0.29	0.29		0.29
	22/02/2022	Adjoint administratif 33,5/35ème		0.96	0.96	0.96		0.96
	22/02/2022	Adjoint administratif 30/35ème		0.86	0.86	0.86		0.86
	15/12/2021	Adjoint administratif 31,5/35ème		0.90	0.90	0.90		0.90
	Total cadre d'emplois adjoints administratifs	5	3.00	8.01	8.01	0	8.01	
Total emplois permanents filière administrative			9	3.00	12.01	12.01	0	12.01

Filière technique	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A)		Ingénieur hors classe			0			0
		Ingénieur principal			0			0
	06/07/2021	Ingénieur	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois ingénieurs	1	0	1	1	0	1
	12/12/2019	Technicien principal 1ère classe	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois techniciens	1	0	1	1	0	1
	28/05/2019	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	28/05/2019	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	21/01/2021	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	12/05/2022	Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	28/02/2023	Agent de maîtrise principal	1		1			0
	28/03/2019	Agent de maîtrise	1		1	1		1
	13/02/2020	Agent de maîtrise		0.91	0.91	0.91		0.91
	06/07/2021	Agent de maîtrise	1		1	1		1
	06/07/2021	Agent de maîtrise	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois agents de maîtrise	8	0.91	8.91	7.91	0	7.91
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)	15/01/2009	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1			0
	21/10/2021	Adjoint technique principal 1ère classe	1		1	1		1
	21/01/2021	Adjoint technique principal 1° classe	1		1	1		1
	12/12/2019	Adjoint technique principal 2° classe	1		1	1		1
	21/12/2017	Adjoint technique principal 2° classe	1		1	1		1
	12/12/2019	Adjoint technique principal 2° classe		0.45	0.45	0.45		0.45
	10/09/2020	Adjoint technique	1		1	1		1
	21/01/2021	Adjoint technique principal 2° classe 29,5/35		0.84	0.84	0.84		0.84
	21/01/2021	Adjoint technique principal 2° classe 31,75/35		0.91	0.91	0.91		0.91
	15/09/2022	Adjoint technique principal 2° classe		0.86	0.86	0.86		0.86
	28/02/2019	Adjoint technique	1		1	1		1
	18/05/2017	Adjoint technique	1		1	1		1
	15/09/2016	Adjoint technique	1		1	1		1
	12/07/2012	Adjoint technique	1		1	1		1
	10/09/2020	Adjoint technique	1		1	1		1
	22/02/2022	Adjoint technique	1		1	1		1
	06/07/2021	Adjoint technique 31/35		0.89	0.89	0.89		0.89
06/07/2021	Adjoint technique 30/35		0.86	0.86	0.86		0.86	
17/07/2008	Adjoint technique 28/35ème		0.8	0.80	0.8		0.80	
	Total cadre d'emplois adjoints techniques	12.00	5.60	17.61	16.61	0	16.61	
Total emplois permanents filière technique			22.00	6.51	28.52	26.52	0.00	26.52

Filière médico-sociale	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (catégorie C)	21/12/2017	ATSEM principal 1ère classe	1		1	1		1
	21/01/2021	ATSEM principal 1ère classe	1		1	1		1
	28/02/2023	ATSEM principal 1ère classe	1		1			
	17/09/2014	ATSEM principal 2ème classe	1		1	0	1	1
	10/09/2020	ATSEM principal 2ème classe	1		1	1		1
		Total cadre d'emplois des ATSEM	5.00	0.00	5.00	3	0	4
Total emplois permanents filière médico-sociale			5.00	0.00	5.00	3	1	4

Filière police	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C)	15/01/09	Brigadier chef principal	1		1	1		1
	28/02/23	Brigadier chef principal	1		1			
	28/02/23	Gardien brigadier	1		1			
			Total cadre d'emplois des agents de police	3.00	0.00	3.00	1	0
Total emplois permanents filière police			3.00	0.00	3.00	1	0	1

Filière culturelle	EMPLOIS PERMANENTS		Temps travail			Effectifs pourvus		
	Délibération	Intitulé poste	TC	TNC	Total ETP	Titulaire	Non titulaire	Total
Cadre d'emplois des assistants de conservation (catégorie B)	21/01/2021	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal 2ème classe	1		1	1		1
	12/12/2019	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		0.80	0.80	0.80		0.80
			Total cadre d'emplois assistants de conservation	1	0.80	1.80	1.80	0
Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C)	21/01/2021	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1		1	1		1
	17/11/2016	Adjoint du patrimoine		0.71	0.71	0	0.71	0.71
			Total cadre d'emplois adjoints du patrimoine	1	0.71	1.71	1	0.71
Total emplois permanents filière culturelle			2	1.51	3.51	2.80	0.71	3.51

- **DÉCIDE de créer, pour l'année 2023, les postes non permanents suivants en fonction des besoins :**
 - **1 poste d'adjoint administratif**
 - **5 postes d'adjoints techniques**
 - **1 poste d'animateur**
 - **5 postes d'adjoint d'animation**
 - **2 postes d'apprenti (espaces verts, école maternelle)**
- **AUTORISE Mme le Maire à procéder à la nomination.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 23 - TARIFS COMMUNAUX – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire précise qu'afin de répondre à diverses demandes, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la liste des tarifs communaux :

1°) Salle polyvalente :

Location à l'heure : 25 €

Séance cours de danse en ligne : 50 € (pour information : en alternance avec Bais et Rannée, un lundi toutes les 6 semaines ; regroupement d'associations de retraités du canton de La Guerche)

Soirée associative : 1 gratuité par an par association

2°) Cellule située au 15 rue d'Anjou :

Forfait de 100 € par mois pour des séances collectives de sophrologie animées par Madame Arlette SEGONZAC tous les mardis soir à compter du 1^{er} mars (jusqu'au 30 juin pour le moment).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE la création des tarifs indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2023 ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 24 - CHARTE DÉPARTEMENTALE POUR LES OBSÈQUES DIGNES ET SÉPULTURES DÉCENTES DE PERSONNES ISOLÉES ET/OU AUX RESSOURCES INSUFFISANTES – (Nomenclature : 9.1) -

Mme le Maire informe l'assemblée que le collectif Vitré Dignité Cimetière a contacté la ville de La Guerche pour lui présenter ses actions réalisées dans le cadre de la charte départementale proposée à toutes les communes d'Ille-et-Vilaine qui souhaitent y adhérer.

La mairie a déjà eu à gérer ce genre de situation, souvent avec des difficultés. L'appui du collectif Vitré Dignité Cimetière aurait été une aide certaine, notamment pour la recherche de famille. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de signer la charte départementale proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE les termes de la charte départementale pour les obsèques dignes et sépultures décentes de personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec le département d'Ille-et-Vilaine.**

Reçu le 9 mars 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

AFFAIRES DIVERSES –

Mme le Maire indique que la campagne de recensement de la population s'est achevée le 18 février dernier. Une réunion de bilan avec les agents recenseurs aura lieu le mercredi 8 mars à 18 heures à la mairie. Elle invite les élus qui le peuvent à y participer.

Hervé PATY indique que la signalétique du parcours d'orientation du secteur de la Vannerie est laide (présence de poteaux noirs en plastique).

Brigitte DARRICAU s'étonne également sur la formulation des questions.

Jean-Charles MOREAU informe l'assemblée que 4 caméras supplémentaires seront installées le 6 mars en centre-ville.

Thérèse SAUDRAIS transmet à l'assemblée le flyer concernant la soirée de louange et prières, organisée par l'association « Animations et Culture » le samedi 18 mars à 20 heures 30 à la Basilique. Elle sera animée par le groupe Silo.

Séance levée à 22 heures 10

Mathieu VINCENT
Secrétaire de séance



Mis en ligne le - 5 AVR. 2023
Par Élisabeth GUIHENEUX

Élisabeth GUIHENEUX
Maire

